

RÉSISTANCE SOCIALE



La République sera sociale ou ne sera pas. Jean Jaurès

SOMMAIRE

p.1et 2 : L'édito / p.2 : Solidarité internationale / p.3 à 7 : Place au débat : des réponses de syndicalistes / p. 7 : Actualité sociale : p.8 Coup de gueule

L'ÉDITO

Après une impressionnante mobilisation des personnels des EHPAD, des milliers de manifestants viennent de défiler contre les atteintes aux retraites. Il s'agit là d'une remise en cause d'un acquis social dont on ne peut s'étonner de la part d'un gouvernement ultra-libéral. On ne peut que noter, en sus, le mépris de cette caste au pouvoir traitant les seniors de « génération dorée », tandis que le président lui-même prétend donner des leçons de solidarité à cette génération, celle de la création de la Sécurité sociale, lui qui supprime l'ISF, lui qui ne fait rien contre l'évasion fiscale !

Maintenant c'est la Fonction publique qui est dans le collimateur avec le projet de supprimer 120 000 emplois de fonctionnaires.

Comment tenir la promesse de doubler les CP en REP sinon en reportant des difficultés sur les autres classes si, non seulement, on ne crée pas de postes d'enseignants mais qu'on en supprime ? Comment améliorer l'accueil dans les urgences hospitalières, mais également comment diminuer le temps d'attente pour obtenir un rendez-vous hospitalier, comment empêcher que les malades dorment sur des brancards dans les couloirs si on n'embauche pas de personnel médical, soignant, administratif et si on supprime des lits ? Comment lutter contre l'évasion fiscale si on n'y dédie pas des agents des Finances publiques ? Comment respecter les banlieusards quand les transiliens, les TER, les RER ne sont plus correctement entretenus, les rails pas maintenus, faute de personnels ? Outre que les usagers sont victimes de médiocres

conditions de transports et de fréquences de retards accrues, ils sont exposés à des conditions de sécurité dégradées ; manifestement les résultats catastrophiques de la privatisation du rail en Grande Bretagne par Margareth Thatcher ne servent pas de leçon !

Il n'aura pas échappé à nos lecteurs qu'entre les salariés et ses amis du CAC40, Macron a choisi. Le pouvoir d'achat stagne ou diminue tandis que le taux de redistribution de ces entreprises dépasse les 50% contre 33% il y a une quinzaine d'années : 44 milliards ont été reversés en 2017 soit 3 fois plus !. Entre la réponse aux besoins de nos concitoyens qui passe par l'utilisation des richesses produites et leur répartition d'une part et la rémunération des actionnaires d'autre part, Macron et son gouvernement ont choisi.

Toutes leurs actions, parées du nom de « réformes », ont pour seul but de « marchandiser » ce qui ne l'est pas encore : l'école, l'hôpital, les transports par exemple, qui, jusqu'alors, y échappaient en partie, vont bien sûr être en but à la libéralisation tout azimut.

Une mobilisation sociale d'ampleur peut, seule, les faire reculer. Après la casse du droit du travail, l'affaiblissement de la protection sociale, la « surmultipliée » est passée en vue de détruire ce qui, dans un contexte européen de régression sociale généralisée, a permis à la France de mieux résister : ses services publics.

(suite page 2)

L'EDITO (suite)

La volonté de construire cette mobilisation en privilégiant les initiatives unitaires est essentielle. Elle doit s'imposer à tous et à chacun. On sait que c'est la condition de la réussite. Aussi est-il temps d'oublier les anathèmes et de refuser les préalables. Quiconque soutient le mouvement que les cheminots initient le 22 mars et prévoient d'organiser sur les semaines à venir, quiconque veut le rejoindre doit être accueilli. L'unité de toute la gauche syndicale, politique et associative doit être privilégiée à toute querelle de chapelle comme à toute arrière-pensée électoraliste... d'autant plus que les Français sauraient s'en souvenir.

A Résistance sociale, nous serons présents et unitaires.

Marinette BACHE

Solidarité internationale

ITALIE : jeudi 8 mars 2018, grève générale touchant l'aérien, le ferroviaire et les transports en commun

A l'appel du syndicat UBS les compagnies aériennes ainsi que le personnel au sol de l'entreprise Aviation Services basé sur les deux aéroports de Rome ont stoppé le travail pendant 24 heures.

Le rail n'est pas en reste. Les salariés de la compagnie ferroviaire Trenord ont rejoint leurs collègues ainsi que les cheminots de Trenitalia de la région de Calabria.

Les transports en commun du pays ont également à stoppé le travail.

De plus, de nombreux syndicats ont appelé les salariés à manifester le 8 mars contre les inégalités hommes/femmes ainsi que les violences faites aux femmes. De nombreux rassemblements ont été ainsi organisés dans les villes italiennes.

ESPAGNE : des millions de femmes en grève le 8 mars

Succès retentissant, plus de 5 millions de grévistes. Hommes comme femmes d'ailleurs, mais autour d'un thème simple et clair : l'égalité des droits et des salaires.

Avec ce slogan : « sans égalité, pas de liberté ». Il ne manque que la Fraternité et on se croirait en France ! Mais c'est bien l'Espagne qui aujourd'hui a décidé de porter haut le flambeau du féminisme.

L'Espagne est aussi un des pays d'Europe régulièrement cité et donné en exemple pour son ensemble de lois contre les violences faites aux femmes, depuis la protection, la dénonciation, la mise à l'abri et les réparations.

L'Espagne, et c'est un cas presque unique en Europe du sud, voire du nord, a fait voter en 2004 une loi organique dite « loi intégrale contre la violence de genre » votée à l'unanimité par le parlement espagnol de l'époque.

Une loi qui a mis en place des institutions, des financements, des procédures judiciaires, des systèmes d'accueil, des cours dans toutes les écoles du pays, bref un cycle complet de prévention, d'assistance et de répression. Un succès unanime.

SUISSE : Grève dans les transports publics à Genève le 21 mars

À l'appel des syndicats SEV, Transfair, ASIP et de l'association du personnel APAC. Un mouvement rejoint par les sous-traitants des TPG. «Le manque d'effectif dans tous les services a pour conséquences des conditions de travail détériorées» affirment les syndicats qui se plaignent dans le même temps «de plus de courses et de plus longues amplitudes horaires».

BELGIQUE : Les taxis bruxellois feront grève le 27 mars

Les taxis bruxellois sont en colère et ils vont le faire savoir. La CSC et plusieurs associations indépendantes sont sorties furieuses de la réunion de concertation avec le ministre de la mobilité Pascal Smet. Ils ont l'impression que leurs plaintes par rapport au plan taxi ne sont pas entendues.

Il faut donc s'attendre à de gros embarras de circulation à Bruxelles le mardi 27 mars. Plusieurs associations ont décidé de bloquer la capitale, épaulées par des collègues européens. Ces derniers en profiteront pour dénoncer les pratiques d'Uber dans leur pays.

Les taxis ne sont pas d'accord avec la philosophie de base du plan de Pascal Smet qui mettrait les chauffeurs d'Uber et autres applications sur un pied d'égalité avec les conducteurs « traditionnels ».

PLACE AU DÉBAT

Vous trouverez ci-joint les réponses de trois syndicalistes à trois questions que nous leur avons posées : Fabienne BELLIN Secrétaire nationale du SNES, responsable nationale au secteur « service public » de la FSU, Denis TURBET-DELOF, Délégué général Fonction Publique, Union syndicale Solidaires et Julien LEGER, Responsable de la coordination CGT-94 des personnels territoriaux

1°) Le statut des fonctionnaires est attaqué sous prétexte qu'il ne répond plus aux impératifs économiques de notre temps. Quel est votre point de vue sur son utilité et son actualité ?

FB : Le statut de la fonction publique n'a pas été créé pour satisfaire les demandes des fonctionnaires, mais pour s'assurer que l'ensemble de la population puisse s'adresser à des fonctionnaires intègres et indépendants, à l'abri des pressions politiques et des pressions privées, afin de garantir une égalité de traitement de tous les usagers : égalité sur le territoire mais aussi non-discrimination entre les usagers... La garantie de l'emploi est déterminante de ces points de vue. Elle a pour contrepartie l'obligation pour le fonctionnaire de rejoindre le poste qui lui est attribué, ce qui permet une égale couverture des missions sur tout le territoire. La garantie d'une carrière et d'une gestion des personnels déconnectée d'une forme de rentabilité immédiate donnent aussi au fonctionnaire l'indépendance indispensable à la prise en compte dans l'exercice de son métier des missions d'intérêt général. Ces éléments n'ont donc rien d'obsolètes et sont mêmes très modernes au regard des besoins du pays.

Ceux qui aujourd'hui prônent la fin du statut au nom d'impératifs économiques s'attaquent tout autant aux missions qu'aux personnels. Ils prévoient de confier aux appétits du privé des pans entiers de la fonction publique ce qui n'est pas moins coûteux pour la collectivité sauf à abandonner des missions et à ne pas vouloir prendre en compte toutes celles qui doivent être développées aujourd'hui dans de nombreux domaines. Ils théorisent que la concurrence entre les personnels est plus efficace que les règles qui les solidarisent et développent un management inspiré du privé dont on peut pourtant voir les dégâts que cela provoque en terme de mise à mal des professionalités.

Ils font aussi comme si ce statut n'avait pas évolué depuis 30 ans, ce qui est évidemment faux, pour en fait s'attaquer aux principes qui le fondent et qui en font la force.

DT-D : Faut-il le rappeler ? le statut de la fonction publique à la sortie de la seconde guerre mondiale a été créé dans le but de garantir aux citoyennes et citoyens de bénéficier sur l'ensemble du territoire national, d'un service public impartial dénué de toutes pressions et lobbys. Pour se faire il crée des droits et des obligations pour les fonctionnaires qui sont au service de la population (quelle que soit leur mission) qui garantissent probité neutralité impartialité. Ce n'est donc pas contrairement aux idées reçues facilement véhiculées par les détracteurs des services publics, un statut protecteur des fonctionnaires..... Ce statut unique se décline depuis les années 80 dans les trois versants que sont l'Etat, l'hospitalier et la territorial. Il a connu de nombreuses évolutions destinées parfois à l'améliorer et le renforcer et souvent aussi au gré des vents politiques à le détériorer pour soit disant le rendre plus compatible avec "l'attente des usagers" et l'évolution de la société..... En réalité l'administration n'a de cesse de s'adapter à ces évolutions et le statut de la fonction publique ne constitue en aucune façon une entrave à ces adaptations. Le fragiliser garantirait la fin d'un service public déjà fortement menacé par les choix politiques et budgétaires d'inspirations libérales. Enfin faut-il le rappeler, la fonction publique constitue pour nous un des éléments fondamentaux de la cohésion sociale qui fait tant défaut aujourd'hui dans notre pays. Ainsi toute attaque contre la fonction publique et son statut constitue une atteinte à la cohésion sociale et fragilise encore plus celles et ceux qui sont en souffrance sociale...

J L Le statut des fonctionnaires est un outil pour garantir aux agents l'indépendance relativement au politique et aux lobbys pour mettre en œuvre selon le principe de l'égalité de traitement le service public. Sur le fond il est toujours aussi pertinent de ce point de vue. Mais il nécessite d'être profondément amélioré pour répondre à ces objectifs. De ce point de vue, la garantie de l'emploi tout au long de la vie de l'agent doit être réellement établie, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et de moins en moins avec les différentes modifications statutaires. Or c'est un vrai facteur d'indépendance et de capacité à bien servir la population. Cette dernière y a donc aussi intérêt.

2°) "Glissement vieillesse technicité", gel du point d'indice, raréfaction des concours et des promotions internes, ... Quelle conséquence sur le pouvoir d'achat et la vie des fonctionnaires ?

FB Nouvelle année de gel du point d'indice (après les 6 années de gel entre 2009 et 2015), CSG à peine compensée, report des engagements pris de revalorisation des carrières et des rémunérations dans le cadre du protocole PPCR, augmentation des cotisations pour pension, non-paiement d'un jour de carence pour maladie, ... la liste des attaques sur les rémunérations des fonctionnaires ne cesse de s'allonger.

Cela a pour conséquence la paupérisation continue des agents de la fonction publique (fonctionnaires et contractuels).

Quelques chiffres :

Les agents de la fonction publique ont perdu 9% de pouvoir d'achat depuis 2010.

Les politiques de rémunération dans la fonction publique ont abouti à une perte de deux mois de salaires par an de 2000 à 2014. Ainsi par exemple, un enseignant qui avait 10 ans d'ancienneté en 2014 avait alors un pouvoir d'achat équivalent à dix mois de salaire de l'année 2000 d'un enseignant qui avait dix ans d'ancienneté en 2000.

le recul du pouvoir d'achat des fonctionnaires est tel que le traitement minimum dans la fonction publique doit régulièrement être relevé, sauf à passer en dessous du SMIC, un comble pour l'Etat employeur.

Et contrairement à ce qui peut être connu du grand public, la proportion de smicards dans la fonction publique est importante (de l'ordre de 20% des agents) et supérieure à celle du secteur privé (de l'ordre de 11% des salariés). La dévalorisation salariale pèse très lourd sur ces personnels, titulaires des catégories C ou non titulaires, pour lesquels à la faiblesse de leurs revenus s'ajoutent la précarité de temps incomplets non choisis, ou de contrats courts.

Pour les catégories les plus qualifiées, la dévalorisation salariale et les écarts de rémunération avec le secteur privé sont tels qu'il devient impossible de pourvoir les postes offerts à certains concours de recrutement faute de candidats en nombre suffisant. C'est particulièrement criant pour le recrutement des enseignants. Le ministre actuel de l'éducation nationale a donc cyniquement décidé d'adapter le nombre d'emplois au budget 2018 à cette réalité...

La politique salariale c'est aussi la volonté réaffirmée de ce gouvernement de promouvoir la rémunération au « mérite » dans la même logique de mise en concurrence et parce que le « système de revalorisation uniforme par le point d'indice est injuste et démotivant pour les fonctionnaires »

Cela coûte surtout beaucoup moins cher que de revaloriser les traitements de tous. c'est aussi oublier la dimension collective des métiers de la Fonction publique et le cadre de missions d'intérêt général.

DT-D : Autant le dire tout de suite les agent-es de la fonction publique n'ont pas été servi-es ces dernières années ! S'agissant de la question du pouvoir d'achat les retards s'accroissent et le décrochement au regard de l'inflation s'accroît régulièrement. Le traitement brut des fonctionnaires a perdu 6,3% de 2010 à 2017 et près de 18,4% depuis 2000 ! Mais cela personne n'en parle ! la poursuite du gel annoncé pour 2018 et sans doute pour après, ne vont guère arranger les choses.

Les annonces gouvernementales de "régler" cette question par une rémunération individualisée et au mérite, ne répond bien entendu pas aux légitimes exigences de rattrapage des pertes subies par chacune et chacun.

Depuis quelques années, les gouvernements successifs s'attaquent aux règles de gestion des personnels de la fonction publique. Au prétexte de répondre à la fois aux exigences du pacte européen budgétaire qui fixe à 3% maximum le déficit budgétaire et qui se traduit chez nous par des réductions drastiques en terme de dépenses publique (60 milliards d'ici 2022) et pour "moderniser" le fonctionnement des services, on assiste depuis quelques temps à une remise en cause des règles statutaires.

Le tout lié à une réforme territoriale qui induit de profonds changements en terme d'organisations des services, vous avez là le creuset d'une dégradation profonde des conditions de travail des personnels. Ils souffrent à la fois d'un "management" exacerbé inutile et inefficace et subissent des pressions insupportables qui nuisent à la fois à l'accomplissement de leur missions et à leur propre santé. Non seulement les personnels se plaignent de perte de repère importante dans l'accomplissement de leur missions mais hélas aussi on assiste de plus en plus à des solutions extrêmes qui touchent à l'intégrité même des individus (maladie, suicide)

JL Globalement, le pouvoir d'achat des fonctionnaires est un peu plus amputé chaque année et jusque dans le montant des pensions de retraite qui sont gravement réduites avec la loi de 2010.

A cela s'ajoute la mise en œuvre d'un management de type privé qui pousse à la concurrence entre agents, disloque le travail d'équipe essentiel au service public et fragilise l'indépendance des agents par des critères d'affectation des primes fondés sur la servilité à l'employeur et non sur la qualité du service public rendu.

Le manque de concours et de reconnaissance effective des qualifications poussent à recourir aux contractuels, et sont un facteur de démotivation des personnels sous statut qui voient leur perspective de déroulement de carrière s'étioler. Or la qualité du service rendu est tout à fait liée aussi à la manière dont les agents sont considérés, par les employeurs publics et la nation. Le discours des gouvernements successifs discréditant en permanence les agents fonctionnaires n'a fait qu'aggraver les choses. Mais il faut bien voir que ce sont des mensonges qui sont proférés pour discréditer la fonction publique alors que la réalité est tout autre.

Ainsi la garantie de l'emploi à vie est un mythe très entretenu par le pouvoir. Pourtant, elle est nécessaire pour l'efficacité du service public. Contrairement aux affirmations fallacieuses du pouvoir, les populations ont besoin d'un personnel public qui soit bien formé et bien valorisé tout au long de sa carrière, pour bénéficier d'un service de qualité pour tous.

A cet égard, la baisse catastrophiques des moyens de formations pour les personnels est aussi un facteur de dégradation de la qualité du service rendu.

3°) Baisse drastique des effectifs dans la Fonction publique, appel à des contractuels, à des sociétés extérieures, informatisation du rapport à l'utilisateur,... quelles conséquences sur les fonctionnaires, sur les citoyens?

FB Avec la RGPP, 160 000 emplois de fonctionnaires ont été supprimés entre 2009 et 2012 pour répondre au dogme de la nécessaire baisse des dépenses publiques et au mépris des évolutions démographiques et des besoins de la population. Les ministères « non prioritaires » ont vu leurs effectifs continuer à baisser sur le quinquennat suivant, même si globalement le nombre de fonctionnaires a un peu augmenté entre 2012 et 2016.

Nombre de services ont été restructurés, des missions supprimées, externalisées ou déléguées au privé. Les conséquences pour les personnels ont été une dégradation importante de leurs conditions de travail, des redéfinitions de leurs missions les mettant dans des situations professionnelles impossibles voire les poussant à une mobilité géographique non choisie.

La qualité du service rendu aux usagers n'en a pas été améliorée au contraire, l'informatisation ne pouvant remplacer l'intervention humaine.

Pour couvrir les besoins qui malgré le développement du numérique sont toujours plus importants, il a été fait appel à de plus en plus de personnels précaires, contractuels et personnels en contrats aidés, encore plus précaires mais sans lesquels nombres de missions de service public ne pourraient être remplies.

Aujourd'hui le gouvernement annonce la suppression de 120 000 postes, la mise en place d'un plan de « départs volontaires », et la volonté d'utiliser davantage de contractuels et moins de statutaires. Celle aussi de remettre en cause les recrutements sur concours.

Il s'agit bien de saper les fondements de la structuration de la fonction publique.

Il est en effet bien plus facile de supprimer des contrats que des emplois de fonctionnaires. [La réduction massive pendant l'été des contrats aidés le démontre s'il en était besoin.](#)

Le plan de "départs volontaires" se justifierait pour le gouvernement par la nécessité d'accompagner les personnels « dans les transitions professionnelles et dans les mobilités ». Or le statut permet déjà toutes les mobilités, y compris vers le privé, pour peu que le gouvernement y mette les moyens nécessaires (financement des congés formation, support de postes, formation adéquate...).

Pour permettre les évolutions de la Fonction publique, une meilleure attractivité, répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire, aux multiples défis que notre société doit surmonter, permettre aux agents d'exercer mieux leurs métiers et leurs missions, il est indispensable de travailler dans un tout autre sens : plan de recrutements et de pré recrutements, conditions de titularisation des agents précaires, mesures ambitieuses de formation initiale et continue, leviers pour favoriser une mobilité choisie, reconnaissance du travail et de l'engagement des agents, revalorisation des salaires, impulsion de cadres collectifs de travail...

DT-D : Le programme action publique 2022 lancé par le gouvernement en septembre dernier est l'exemple type de l'offensive majeure contre la fonction publique et les services publics qu'elle sert.

cette vision idéologique de la société qui prône comme valeur fondamentale l'individualisme et le chacun pour soi est à l'antithèse des valeurs sous tendues par la notion de services publics. Sans le dire vraiment au travers d'un chamboulement général du fonctionnement de la fonction publique, le gouvernement prépare un modèle de société hyper numérisé qui laissera à n'en pas douter un grand nombre de nos concitoyen-nes sur le bord du chemin.

Pour reprendre l'image de Monsieur Macron et de son premier de cordée, nous pensons que le premier travail d'un premier de cordée est de s'assurer que le dernier de cordée puisse encore s'accrocher à la corde. Or le projet CAP 2022 va à l'encontre de ce schéma. La société qui nous est "vendue" va créer plus d'exclusions encore face à l'inégalité en terme d'accès aux services publics qui se délitent, disparaissent ou sont seulement accessibles par voies informatiques.

Derrière cela bien sûr ce sont les personnels qui en seront les autres victimes au travers de la poursuite des suppressions d'emplois (-120000 d'ici 2022). Accroître la proportion de contractuels est un non sens alors que justement nous sommes demandeurs de transformer tous les emplois contractuels actuels en emplois pérennes de fonctionnaires comme le veut le statut (tout emploi pérenne doit être assuré par un agent titulaire) Déjà près de 20% des effectifs de la fonction publics sont concernés !

Vouloir pour "fluidifier" "moderniser", "assouplir" la fonction publique, confier certaines missions (lesquelles?) au secteur privé est aussi un non sens en terme de services publics.... Qui paiera la prestation ? l'usager bien entendu et quelle garantie de neutralité ?

On le voit bien le projet de société du gouvernement ne choisit pas les notions de partage et de solidarité comme valeurs fondamentales. Il nous faut donc le combattre dans sa globalité.

Services publics, fonction publique, forme un tout qui s'il n'avait pas été fragilisé par les politiques successives d'austérité budgétaires, serait aujourd'hui grandement plébiscité par nos concitoyen-nes. Il nous faut donc réhabiliter quelque valeurs fondamentales basées sur les relations humaines. Le défenseur des droits n'a t-il pas dit lui même que le recours à l'excès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication est source d'exclusion.

Oui au service public réimplanté sur l'ensemble du territoire, oui à une fonction publique permettant d'assurer l'ensemble de ses missions au service de toute la population sans exclusive.

J L Ces éléments renforcent les conséquences citées sur les agents et les populations, les usagers. Car quoi qu'on en dise on ne rend pas le même service public aux populations avec moins de personnel, d'autant plus que les besoins s'accroissent et la réponse publique plus nécessaire que jamais. On le voit avec la question des personnes âgées ou la santé, ou encore l'éducation.

La multiplication des agents contractuels vise à démolir par implosion le statut, y compris en mettant en opposition le personnel sous statut et les contractuels. La privatisation des services ne sert que les intérêts des actionnaires mais pas ceux des populations, car le plus souvent, ces entreprises privées rendent mal le service par choix financiers, car n'investissent pas dans le personnel qualifié, et correctement traité.

Et bien souvent cela revient plus cher à la collectivité donc la population.

La dématérialisation des relations aux usagers quant à elle devrait servir à l'amélioration des services rendus mais elle est surtout poussée par le gouvernement pour réduire le nombre d'agents, faire des économies au détriment du lien à la population.

On le voit agents et usagers ont des intérêts très communs qu'il faut mettre en avant pour développer des luttes convergentes pour les services publics.

ACTUALITE SOCIALE

Les chômeurs ne sont pas responsables de leur situation !

par Philippe REIG

Les vrais responsables sont les entreprises qui préfèrent donner des dividendes à leurs actionnaires que de créer des emplois !

Les gouvernements qui se sont succédés n'ont pas mené les bonnes politiques pour créer des emplois. Attaquer le Code du travail, diminuer les droits des travailleurs n'ont jamais créé d'emplois. Au contraire même.

Et maintenant, Macron va renforcer les contrôles et sanctionner les chômeurs financièrement. Quel mépris !

Soutenons les chômeurs qui se battent. Un collectif Unédic a été mis en place avec les associations de chômeurs soutenues par des syndicats de Pôle emploi, des associations et des partis politiques.

Le 15 février dernier, l'action devant un Carrefour de Saint-Denis pour dénoncer les suppressions d'emplois a été un succès.

Le 21 mars s'est tenue une conférence de presse à République devant une agence de voyages pour vérifier si les chômeurs peuvent réellement « partir aux Bahamas » avec leurs allocations !

Quelles sont les décisions du gouvernement ?

L'accompagnement est oublié, le contrôle accentué.

Le gouvernement a décidé de multiplier par cinq les effectifs dédiés au contrôle des chômeurs en les faisant passer de 200 à 1000 d'ici 2019. En revanche, les effectifs chargés de lutter contre la fraude fiscale ont baissé de 3100 emplois depuis 2010.

La fraude à Pôle Emploi, c'est 39 millions d'euros par an. La fraude fiscale, elle, c'est 60 à 80 milliards par an, soit environ 2000 fois plus...

Une révision de l'échelle des sanctions qui est en fait un renforcement.

Le gouvernement veut redéfinir l'offre d'emploi raisonnable, que le demandeur d'emploi ne peut refuser plus d'une fois sous peine de radiation. Elle ne serait plus définie précisément dans le code du travail mais déterminée en concertation entre le demandeur d'emploi et son conseiller.

C'est un blanc-seing donné à Pôle emploi pour accélérer les radiations.

Le projet de loi sera présenté en Conseil des ministres dans les prochaines semaines pour une entrée en vigueur prévue d'ici l'été. A suivre...

COUP DE GUEULE

Je suis usager des Services Publics ? Je soutiens la grève !

Par Adeline LAOT



Une grève ça gêne ? Eh bien oui !

Mais sans grève : **Pas de congés payés, pas de sécurité sociale, pas de retraite, pas d'allocations familiales, pas de congé maternité, pas de salaire minimum, pas de paiement des heures supplémentaires, pas de repos hebdomadaire...**

Alors, à ceux qui râlent, disons leur : « *Soyez cohérents, si vous n'aimez pas les grèves, refusez tous les conquits sociaux !* »



**VOUS AUSSI, REFUSEZ LA RÉSIGNATION,
ADHÉREZ À RÉSISTANCE SOCIALE !!!**

Le bulletin Résistance Sociale est une publication de RESO, association loi 1901

Siège social :

121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

Tel : 06 33 82 05 15

Site Internet : www.resistancesociale.fr

Courriel : webmaster@resistancesociale.fr

Présidente de RESO et directrice de la publication :

Marinette BACHE

NOM PRENOM :

ADRESSE :

TEL : Portable :

E-mail :

J'adhère à RÉSO et je verse 10 euros

Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros

Je souhaite diffuser le journal autour de moi. Adressez-moi exemplaires par envoi.